



Entrepôt Kuehne + Nagel

Le territoire de la Ville de Cesson est inclus dans le périmètre de sécurité du site logistique "Kuehne + Nagel" situé à Savigny-le-Temple, en bordure de Cesson. Cet entrepôt logistique est un site classé "SEVESO seuil haut".

Qu'est-ce qu'un site Seveso seuil haut ?

L'identification et le contrôle des sites industriels à risque ont été mis en place par la directive européenne du 9 décembre 1996 dite "SEVESO II". Elle concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances à risques. Elle prend en compte la quantité de ces substances présentes dans l'établissement et prévoit deux seuils de classement : SEVESO seuil bas et SEVESO seuil haut. Les établissements de cette seconde catégorie sont soumis à une autorisation préfectorale, assortie de servitudes d'utilité publique.

La prévention des pollutions et des risques industriels est de la responsabilité première des exploitants. Cette responsabilité s'exerce sous le contrôle de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement), direction de l'État placée sous l'autorité du Préfet. Les établissements SEVESO ont pour obligation de définir une politique de prévention des accidents majeurs au sein d'une étude de dangers.

Quels sont les risques potentiels liés au site Kuehne + Nagel ?

Le principal risque identifié est l'incendie des stocks de l'entrepôt.

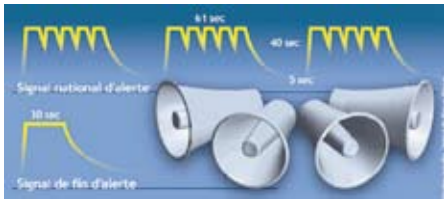
Il pourrait avoir comme conséquence :

- un rayonnement thermique, limité au site lui-même
- la dispersion d'eaux d'incendie polluées
- l'émission de fumées toxiques

Ce sont ces risques qui sont pris en compte pour la définition du périmètre de sécurité et pour la définition des mesures de sécurité et de protection imposées par la DRIRE : murs et portes coupe-feu, système d'extinction automatique "Sprinkler" capteurs de gaz, bassins de rétention, formation des personnels, Plan d'Opération Interne validé par les pompiers,...

La configuration du site n'induit pas de risque d'explosion.

Comment les habitants sont-ils avertis en cas d'accident ? Quelles sont les consignes de sécurité ?



En cas d'alerte, la sirène nationale d'alerte (signal montant et descendant sur 1 mn 40 s) est déclenchée. Une information complète est donnée sur plusieurs ondes radios :

- France Bleu Ile-de-France 92.7 FM
- Evasion 95.7 FM
- France Inter 94.9 FM

Le signal de fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes.

Conduite à tenir

- **Si vous êtes en voiture** : fermez les vitres, le système d'aération et le chauffage. Suivez les instructions qui vous sont données par les services de sécurité. Ne gênez pas la circulation des véhicules d'urgence.
- **Si vous êtes à pied** : entrez dans le bâtiment le plus proche.
- **Dans un bâtiment** : fermez les portes, fenêtres, rideaux et volets manœuvrables de l'intérieur. Arrêtez les ventilations, hottes, chauffages, climatiseurs,... Installez-vous dans une pièce au rez-de-chaussée, disposant d'une arrivée d'eau, côté opposé au danger. Équipez vous des objets de première nécessité (chiffons, ruban adhésif, trousse de secours, radio).
- Ne cherchez pas à rejoindre ou aller chercher vos proches. Ils sont pris en charge sur le lieu où ils sont (école ou autre).
- Évitez de téléphoner, pour maintenir les lignes et réseaux à disposition des secours.

Une plaquette complète est disponible en Mairie ou sur notre site internet www.ville-cesson.fr.

Que contient le site Kuehne + Nagel ?

Le site Kuehne-Nagel de Savigny-le-Temple est un entrepôt de logistique : il sert à stocker des produits en provenance des industriels avant de les redistribuer vers les grandes surfaces commerciales de l'Ile-de-France.

Ce site n'est pas une usine. Il n'y aucune activité de production. Aucune substance n'y est stockée en vrac. Les produits qui y sont entreposés sont des produits de consommation courante : produits d'hygiène (Colgate, Palmolive...), produits d'entretien (Cilit Bang, Saint-Marc, Harpic...) et produits de jardinage (engrais, herbicides,...) principalement.

Ces produits sont stockés dans le même conditionnement que ce que trouvent les consommateurs dans les rayons des grandes surfaces.

La Ville de Cesson, et son Maire Jean-Marc Brûlé, a tenu à protester contre l'usage des produits chimiques et phytosanitaires les plus nuisibles, comme le Round-Up.



Pourquoi est-il classé Seveso seuil haut ?

Le site est classé Seveso seuil haut en vertu de la réglementation en vigueur, en raison de plusieurs critères :

- la nature des produits stockés (notamment les engrais, pesticides et aérosols)
- la capacité de stockage de ces produits, quand bien même cette capacité n'est pas intégralement utilisée au quotidien
- la coexistence sur le site de produits de différentes natures

Quelles sont les conséquences de ce classement Seveso seuil haut ?

Ce classement induit plusieurs conséquences.

Tout d'abord, ce classement induit des obligations de sécurité et d'information pour l'entreprise. Cette dernière doit en effet faire réaliser une étude de l'ensemble des risques potentiels induits par son activité. Cette étude de risque sert de base pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). La réalisation et la bonne application de ce plan sont contrôlées par la DRIRE, ainsi que d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) dans lequel sont représentés les communes et les associations de riverains. Dans le périmètre de sécurité de ce plan (487 m pour Kuehne-Nagel), l'entreprise a l'obligation d'informer les riverains des risques et des consignes de sécurité par une plaquette (disponible en mairie).

Ensuite, ce classement impose à la commune de prendre en compte l'existence de ce risque pour élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), c'est-à-dire le plan élaboré par la commune pour faire face aux différents accidents auxquels elle peut être confrontée.

Enfin, le périmètre de sécurité peut induire des "servitudes urbanistiques", c'est-à-dire des obligations ou contraintes spécifiques concernant l'usage, la construction ou la vente de terrains ou de bâtiments. En particulier, les actes de vente des bâtiments inclus dans le périmètre de sécurité doivent mentionner l'existence du site Seveso à proximité.

Y a-t-il des bâtiments de Cesson concernés par le périmètre de sécurité ?

A Cesson, les bâtiments concernés sont :

- quelques bâtiments de la zone d'activité des Fontaines
- quelques maisons à l'est de la rue de l'Éolienne

Selon la réglementation en vigueur, seuls ces bâtiments sont donc soumis à l'obligation d'information par l'entreprise et aux servitudes urbanistiques (déclarations dans les actes de vente).

Je constate régulièrement des odeurs nauséabondes dans mon quartier : est-ce l'entrepôt Kuehne + Nagel ?

Non. L'activité de l'entrepôt Kuehne + Nagel ne génère pas d'odeur particulière, ni de fumée. Les odeurs nauséabondes qui peuvent parcourir la Plaine du Moulin à Vent notamment sont liées à une plate-forme de compostage de déchets végétaux (Cybèle) gérée par une société privée.

Ces odeurs n'induisent aucun risque, mais une nuisance régulière. C'est pourquoi la Ville de Cesson a contribué à ce que cette plate-forme soit déplacée, reconstruite et mise aux normes sur un site situé à Réau, d'ici deux ans.

Comment ce site a-t-il été implanté au milieu des habitations ?

Dès l'origine, la Ville de Cesson s'est opposée à l'évolution du site vers le stockage de produits inflammables. Elle a officiellement émis le 25 février 2000 **un avis défavorable** à ce projet.

Cet avis n'a pas été pris en compte par le commissaire enquêteur ni par la Préfecture, qui a autorisé le projet. Aujourd'hui, la Ville se bat aux côtés des associations pour obtenir de l'exploitant et de la Préfecture le déplacement du site vers une zone éloignée de toute habitation, ou a minima une réduction drastique des quantités stockées, permettant une réduction forte des risques et des contraintes urbanistiques.

Par ce document et les informations publiées sur son site Internet, elle souhaite donner à l'ensemble des habitants, qu'ils soient ou non concernés par le périmètre de sécurité, une information transparente et claire.

Par ailleurs, la Ville assume pleinement ses propres obligations en matière de sécurité. Elle a établi et mis en œuvre son propre Plan Communal de Sauvegarde, qui met la Ville en situation de réagir face aux différents types d'accidents possibles. Dans le cadre de ce plan, un travail sera mené avec l'ensemble des établissements recevant du public (écoles, maisons de retraite,...) afin de garantir leur capacité à réagir en cas de nécessité.

Enfin, la Ville de Cesson participera dès la rentrée activement à la campagne citoyenne (cf. associations plus bas) qui vise à obtenir le déclassement du site Kuehne-Nagel et à mieux protéger la sécurité de nos quartiers. Rendez-vous en septembre !

Plus d'informations

- sur le site de la Ville : **www.ville-cesson.fr**
- en contactant les associations de riverains et de protection de l'environnement :
 - o **L' Association des Défense des Intérêts des Riverains du Bois des Saints-Pères (ADIR)**
adir-saintsperes@laposte.net
 - o **L' Association de défense de l'environnement de Sénart et environs**
www.ade-senart.com - adems.mv@wanadoo.fr
 - o **Développement Durable Notre Avenir**
ddna@lecolibri.info

Localisation

